

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS1030238K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATIONS PROVISOIRES		AGRÉMENTS	
AUBERT Claudine	CPAM Carcassonne	DELFOUR Florence	CPAM Chaumont
FAUCON Benoît	CPAM Alençon	FRESIQUE Marie-Françoise	CPAM du Doubs
		GORET Carine	CPAM Saint-Lô
		MARTINIE Patrick	CPAM Cergy-Pontoise